



**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
Mardi 3 mai 2022**

Les adhérents du Comité des Œuvres Sociales (COS) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 6 des statuts.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque participant.

La séance est ouverte à 17H40.

Mr Daniel Renaud, Président du Comité des Oeuvres Sociales, salue l'Assemblée puis énonce l'ordre du jour :

- modifications des statuts
 - La lecture est faite de la modification des statuts ; La parole est donnée aux membres de l'assemblée et Mr le Président donne des informations complémentaires sur les statuts des collectivités signataires d'une convention avec le Comité des Œuvres Sociales. La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

La séance extraordinaire est levée.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Mardi 3 mai 2022

Les adhérents du Comité des Œuvres Sociales (COS) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 6 des statuts.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque participant.

Monsieur Daniel Renaud préside la séance et énonce l'ordre du jour :

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 1er septembre 2021
- Rapport moral 2021
- Rapport financier 2021
- Rapport du commissaire aux comptes
- Questions diverses

Première résolution

La lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 2021 est faite ; Monsieur le Président donne la parole aux membres de l'Assemblée : aucune observation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier sont présentés et des informations explicatives sont communiquées.

Monsieur Grandet présente son rapport général et certifie que les comptes sont sincères et réguliers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Il est proposé et décidé d'affecter le résultat bénéficiaire d'un montant de 644.02 € en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Quels sont les idées d'activités à venir ?

- Karting le samedi 14 mai 2022 à 17H00
- Aéroclub le samedi 11 juin si pluie le samedi 18 juin 2022
- Château des Enigmes le dimanche 26 juin 2022

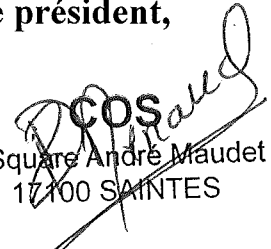
Commentaires :

En ce début d'année 2022, le COS a fait de nombreux remboursements aux commerçants de Saintes suite à l'opération « chèque cadeau » offert aux personnels de la ville de Saintes.

Madame Cheminade ainsi toute l'équipe de la mairie de Saintes, remercient le COS pour ce travail qui n'était pas prévu.

La séance est levée à 18H15 et suivi d'un pot de l'amitié.

Le président,


COS
1 Square André Maudet
17100 SAINTES

Daniel RENAUD

18 présents

Voir feuille de présence

1 excusé ayant donné pouvoir

Secrétaire du compte rendu : Irène MEGE